

# Ordonnance bizone

Articles L. 322-3, 3° et 4°, L. 324-1 et R. 161-45 du Code de la sécurité sociale.

Identification du prescripteur  
*(nom, prénom et identifiant)*  
**Dr Maria MARSAUD**  
 Médecin Généraliste  
 MAS le Point du Jour  
 N° FINESS : 78000 25 98  
 N° ADELI : 1 0000 81 66 85

Identification de la structure  
*(raison sociale du cabinet, de l'établissement et n° AM, FINESS ou SIRET)*  
**Dr Maria MARSAUD**  
 Médecin Généraliste  
 MAS le Point du Jour  
 N° FINESS : 78000 25 98  
 N° ADELI : 1 0000 81 66 85

Identification du patient  
*(nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) (à compléter par le prescripteur)*  
**Maise MARAUDINS**  
*n° d'immatriculation (à compléter par l'assuré(e))*

**Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)**  
 (AFFECTION EXONÉRANTE)

↳ chaussures orthopédiques  
 (chaussures)



le 01/11/24

**Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée**  
 (MALADIES INTERCURRENTES)

Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amende et/ou d'emprisonnement (articles 313-1, 441-1 et 441-6 du Code pénal, articles L.114-13 et L. 162-1-14 du Code de la sécurité sociale).